



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Compte-rendu de la réunion d'intérêt départemental
du 31 OCTOBRE 2014 à Saint-Nolff

Objectif MISE EN PLACE D'UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE HARMONISÉ À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Réunion animée par

Joël Labbé, sénateur du Morbihan,

Gilles Lanio, président du Syndicat des Apiculteurs du Morbihan
et référent « frelon asiatique » à l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française)



Structures présentes

- Préfecture du Morbihan
- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan
- Collectivités locales
- Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)
- Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Morbihan (GDSA)
- Professionnels du monde apicole

Excusé

Conseil général 56

1. CONTEXTE

Arrivé en France en 2005, le frelon *Vespa velutina*, dit « frelon asiatique », a colonisé en quelques années les 2/3 du territoire français et a été repéré en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Portugal.

Le département du Morbihan est touché depuis 2011 et sa présence se multiplie de manière exponentielle d'année en année. Grand prédateur de l'abeille domestique, il présente un grave danger pour l'activité apicole, mais il cause aussi des ravages sur l'ensemble des insectes pollinisateurs.

Par arrêté ministériel du 26 décembre 2012, le frelon asiatique a été classé en danger sanitaire de 2^e catégorie au lieu de la 1^{re} catégorie initialement annoncée. La différence est simple : en 1^{re} catégorie, la lutte est rendue obligatoire par l'administration avec les moyens financiers qui l'accompagnent. En 2^e catégorie, considérée de moindre gravité, la lutte est basée sur le volontarisme des territoires sans moyens financiers de l'État. De ce fait, les élus locaux sont désarmés pour répondre aux sollicitations régulières de leurs administrés confrontés à la présence de nids sur leurs propriétés.

En sa qualité de sénateur du Morbihan, Joël Labbé a souhaité réunir, le vendredi 31 octobre à Saint-Nolff, toutes les parties concernées pour mettre en place une politique publique départementale de lutte organisée et cohérente contre le fléau.

Ce sont plus de 130 personnes qui ont pris part à cette réunion, dont de nombreux maires et élus locaux, directement en prise avec cette problématique.

2. PRÉSENTATION DU FRELON ASIATIQUE

• Critères d'identification

Le frelon asiatique est facilement identifiable. Son thorax est noir et son abdomen foncé, seul le 4^e segment de l'abdomen est entièrement jaune. Ses pattes sont jaunes, contrairement au frelon européen. Plus petit, le frelon asiatique mesure environ 3 cm de long.

• Cycle de vie et mode alimentaire

Une des particularités du frelon asiatique est qu'il s'installe le plus souvent à proximité des habitations et de l'homme, ainsi qu'à proximité d'un point d'eau, pour pourvoir à ses besoins alimentaires. On en trouve autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

En février-mars, c'est la fin de l'hibernation ; toutes les reines qui ont passé l'hiver (les fondatrices) commencent un nouveau nid. Elles pondent et veillent leurs premières larves, les futures ouvrières qui développeront le nid à partir du mois de mai.



L'activité du nid atteint son apogée pendant l'été (de juillet à septembre), puis les reines et les mâles commencent à quitter le nid, celui-ci s'éteignant progressivement dans les semaines suivantes, généralement avant les premières gelées. Les reines fécondées partent hiberner. Les mâles ne reviendront pas, car ne survivront pas à l'hiver. Au printemps suivant, les reines construisent un nouveau nid et reproduisent le cycle.

Les nids sont construits en hauteur, à plus de 10 mètres dans 75 % des cas observés en France, la majorité du temps sur un arbre, même si l'on peut en trouver dans des cavités murales ou des haies. Sa taille habituelle n'excède pas 60 cm, bien qu'on ait déjà observé des nids atteignant 1 mètre de hauteur et 80 cm de largeur. Un nid compte plusieurs milliers d'individus.

Au niveau alimentaire, si les reines se nourrissent de glucides (sucre), les larves se nourrissent de protéines. En début de saison, les frelons asiatiques restent discrets, ils chassent les insectes sur les fleurs. Lorsque le nid grossit et que l'époque de la floraison touche à sa fin, vers la mi-août, ils se tournent alors vers les ruches, sources de protéines, agressant leurs proies en les attendant en vol stationnaire devant la ruche. La pression sur les ruches atteint son maximum en septembre ou octobre. Ils peuvent détruire une colonie en quelques jours. Le stress généré par la présence du frelon asiatique freine la reine dans sa ponte, et empêche les ouvrières d'assurer les apports de pollen et de nectar nécessaires au bon développement des générations d'abeilles devant assurer la transition hivernale, menaçant ainsi la survie de la colonie.

En Europe, il n'existe pas de prédateurs ou de régulateurs du *vespa velutina*.

• Dangerosité pour l'homme

Le frelon asiatique ne présente pas d'agressivité envers l'humain, sauf s'il se sent menacé. Les piqûres du frelon asiatique sont dangereuses en cas de piqûres multiples, de piqûres sur des muqueuses ou en cas d'allergie au venin des hyménoptères, comme pour les frelons européens (8 décès dus au frelon asiatique ont été recensés en France cette année).

Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



• Impacts sur l'apiculture

Les impacts de cette prédation pour les apiculteurs sont nombreux :

- La disparition de colonies ; de nombreux petits apiculteurs voient leur cheptel anéanti.
- Une perte de récolte, et donc de revenu principal ou secondaire.
- La nécessité de reconstituer son cheptel et donc un surcoût à la charge de l'apiculteur.
- Un surcroît de travail pour l'apiculteur.



• Enjeu économique et environnemental

La baisse importante du nombre de ruchers, mais aussi des autres pollinisateurs, conduit à une baisse de pollinisation et donc à une baisse de production agricole. L'abeille joue en effet un rôle essentiel pour l'agriculture et la biodiversité par son action de pollinisation, participant directement à la production de 84 % des espèces cultivées en Europe. Les producteurs de fruits, les maraîchers, les producteurs d'oléagineux sont particulièrement concernés.

Nos pratiques agricoles intensives, l'usage massif de pesticides néonicotinoïdes et la perte de biodiversité, mais aussi le parasite varroa ont déjà beaucoup fragilisé les pollinisateurs, dont on constate le déclin alarmant depuis quinze ans. Le frelon asiatique constitue aujourd'hui une menace supplémentaire pour leur survie.

3. SITUATION DANS LE MORBIHAN

• Une forte progression du fléau

On recensait 4 nids de frelons asiatiques dans le Morbihan en 2011.

Cette année, le FDGDON 56 annonce le chiffre de 800 nids, chiffre certainement sous-estimé puisque l'ensemble des désinsectiseurs du département n'ont pas encore fait remonter tous leurs chiffres, et que beaucoup de nids n'ont pas été découverts ou signalés. Le développement n'étant pas maîtrisé, on peut s'attendre à des chiffres bien supérieurs en 2015.

• Moyens de lutte engagés

Du côté des services de la Préfecture, il est rappelé qu'en l'absence de classement de l'espèce en organisme nuisible, danger sanitaire de catégorie 1, il n'est pas dans les attributions du Service départemental d'incendie et de secours d'intervenir sur des destructions de nids, sauf urgence immédiate (nid sous un volet...). Les interventions sont gratuites pour les collectivités lorsque les nids se trouvent sur la voie publique, ou à proximité immédiate d'un bâtiment public (école, crèche...). Certaines interventions peuvent être payantes dans certains cas (les îles notamment), en l'absence de désinsectiseurs disponibles.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), en lien avec le GDSA et les apiculteurs a concentré ses efforts sur la maîtrise des risques, en apportant une expertise aux communes pour l'identification et la destruction des nids. Elle oriente vers des professionnels désinsectiseurs, engagés dans une charte. Par ailleurs, elle a lancé une campagne de piégeage sélectif : 600 pièges financés à 40 % par le Conseil régional, 60 % sur ses fonds propres.

De son côté, le Syndicat des Apiculteurs du Morbihan a également investi dans 1 200 pièges en 2014.

La lutte contre le frelon asiatique peine à s'organiser à l'échelle du département, même si l'on constate de multiples initiatives de la part des communes ou intercommunalités, avec des modes opérationnels différents. Face au coût de destruction des nids par un professionnel, souvent dissuasif pour un particulier, certaines collectivités ont décidé

d'une prise en charge partielle ou totale des interventions (avec des coûts annuels pouvant s'élever à plusieurs milliers d'euros comme à Cap Atlantique par exemple). Certaines communes – comme Peillac – ont décidé de mutualiser les moyens, en demandant à la population de signaler les nids puis en louant une nacelle à la journée pour atteindre tous les nids en hauteur (les particuliers ne prennent en charge que le traitement). D'autres communes forment leurs agents communaux aux techniques de piégeage. Mais les coûts pour les collectivités engagées sont lourds, d'autant plus que la hauteur des nids rend souvent les interventions dangereuses et onéreuses.

Il a été rappelé que la destruction des nids à la carabine était totalement illégale.

Plusieurs intercommunalités sont actuellement en réflexion sur la prise en charge partielle des coûts de destruction des nids, comme Vannes Agglo ou Cap Lorient.

• Pistes pour 2015

Les débats ont montré que la destruction des nids n'était pas suffisante. D'autant plus que la destruction des nids à partir du mois de septembre est inefficace, puisque les reines en sont parties.

La mise en place de campagnes de piégeage à grande échelle au printemps et à l'automne, pour piéger les fondatrices, serait nécessaire. Les pièges sélectifs sont simples à mettre en œuvre (il suffit d'une bouteille en plastique, de sirop de fraise et d'un peu de bière), peu onéreux, efficaces et écologiques. Les collectivités pourraient mettre ces pièges à disposition des habitants, accompagnés de fiches techniques d'aide à l'utilisation. En parallèle, il semble indispensable de mener une campagne de sensibilisation de la population à grande échelle.

La toxicité des insecticides utilisés actuellement lors des destructions de nids est également pointée du doigt. Le dioxyde de soufre est interdit pour la destruction des nids alors que la substance permet d'enrayer les nids situés à grande hauteur, à peu de coût avec un faible impact sur l'environnement, contrairement aux molécules actuellement autorisées. Une évolution réglementaire en ce sens serait souhaitable.

Enfin, la prise en charge des destructions de nids, partielle ou totale, devrait pouvoir se faire par le biais d'un guichet unique.



4. DÉCISIONS PRISES SUITE AUX ÉCHANGES

- **La création d'un comité de pilotage de la lutte contre le frelon asiatique**, piloté par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, regroupant le Conseil général et des représentants des maires et des EPCI via l'Association des Maires du Morbihan et les structures professionnelles de l'apiculture. Les services de l'État pourront prendre part à ce comité de pilotage. Michel Collet, Président de la FDGDON, réunira ce comité le 1^{er} décembre prochain.
- **La volonté affirmée que la destruction des nids soit gratuite pour les particuliers**, les frais étant couverts par les financements croisés du Conseil général, des intercommunalité et des communes ; et la volonté d'encadrer les coûts de destruction.
- **La désignation par les conseils municipaux d'un référent élu** par commune.
- **La rédaction d'un article de sensibilisation** à diffuser pour les bulletins municipaux.

En conclusion, Joël Labbé a émis le souhait que cette politique départementale puisse être exemplaire et servir de référence à l'échelle nationale. En parallèle, il a adressé une question écrite au Ministre de l'Agriculture demandant le classement du frelon en 1^{ère} catégorie et l'autorisation d'utilisation du dioxyde de soufre pour la destruction des nids.

CONTACTS

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

Laurence Mocquet, directrice
02 97 63 09 09
laurence.mocquet@gds56.asso.fr

Syndicat des Apiculteurs du Morbihan

Gilles Lanio, président
06 04 17 51 03
gilles.lanio@wanadoo.fr

Permanence parlementaire de Joël Labbé

Karine Grosjean, collaboratrice
06 16 91 56 79
k.grosjean@assistants.senateurs.fr